



Le fou de la
langue française

Capsule linguistique

De l'accord des nombres : vingt, cent, mille

Voyons certaines règles concernant **vingt**, **cent** et **mille**, lorsqu'ils sont utilisés comme déterminants pour exprimer un nombre (règle de Vincent Émile, blague de prof de français !).

Vingt et cent

Les nombres composés à partir de **vingt** et **cent** suivent la même règle : **vingt** et **cent** prendront un « s » **uniquement si** le nombre exprimé correspond à un multiple exact de vingt et de cent. Plus concrètement, il n'y a pas d'accord s'ils sont suivis immédiatement par un autre nombre :

Exemples : Il y a **quatre cents** personnes dans la salle. Non, j'ai mal compté : il y en a **quatre cent deux**.

(*quatre cents* = 4 x 100 = accord)

(*quatre cent deux* : il y a un nombre après **cent** = pas d'accord)

C'est un livre de seulement **quatre-vingts** pages et il coûte **quatre-vingt-un** dollars !

(*quatre-vingts* = 4 x 20 = accord)

(*quatre-vingt-un* : il y a un nombre après **vingt** = pas d'accord)

Mille

Le *nombre mille* est toujours invariable. Les seuls moments où un « s » apparaîtra à mille, c'est lorsqu'on utilise l'homophone de ce mot qui exprime la *distance*, et non pas un nombre :

Exemple : Une distance de deux **mille milles** (2000 milles) équivaut à environ trois **mille** deux cent vingt *kilomètres* (3220 km).

Source : Office québécois de la langue française, *Banque de dépannage linguistique* (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>).

Stéphane Caillé
Responsable de la valorisation
de la langue française
[450 436-1580](tel:450-436-1580), poste 6456
